Ecole de Rugby – Charte des parents

Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

SAISON 2022-2023

Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la Formation sportive et l'Education à la vie en société de leurs enfants		
Des droits	**Des devoirs**	**Des règles de vie à respecter**
Ils ont droit : - à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant, - à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors, - à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant, - au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby, - au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.	Ils ont le devoir : - d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club, - de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education - **de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif,** - d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement - **de considérer la compétition comme un «moyen de formation»,** - de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin.	Ils ont le devoir : - de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités que pour les départs et les retours, - de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux, - d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe, - de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés éventuelles, - d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.
Ils ont aussi le droit : - de faire des propositions constructives, - de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables.	Ils ont aussi le devoir : - de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer, - d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.	Ils doivent aussi : - respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant, - être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant.

Catégorie U12

Je reconnais avoir lu la charte ci-dessus

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature